



## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

#### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 3, 10 ET 17 JUILLET 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés.

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML) - REPRESENTATION DE LA VILLE DE SAUMUR – MODIFICATION**

Modification des représentants du SIEML comme suit :

- Titulaire : Patrice COMBEAU
- Suppléant : Alain GRAVOUEILLE

#### **COMMISSION COMMUNALE D'HARMONISATION DES CULTURES DE MAÏS – COMPOSITION**

Désignation de trois élus pour siéger au sein de la commission communale d'harmonisation des cultures maïs au titre de la Ville de Saumur :

- Béatrice GUILLON
- Christophe CARDET
- Loïc BIDAULT

#### **SAUMUR HABITAT – RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2019 – PRESENTATION – INFORMATION**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 de l'Office Public de l'Habitat Saumur Habitat.

#### **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME – EXERCICE 2019 – RAPPORT ANNUEL**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 de la Société Publique Locale Saumur Val de Loire Tourisme.

#### **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOBUS – ANNEE 2019 – RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 de la Société Publique Locale Saumur Agglobus.

#### **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOPROPRETE – ANNEE 2019 – RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 de la Société Publique Locale Saumur Saumur Agglopropreté.

#### **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ALTER – ANNEE 2019 – RAPPORT ANNUEL**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 de la Société Publique Locale Alter.

### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES – ANNEES 2014-2020**

Admissions en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcées par le juge pour un montant total de 1 053.20 €.

### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES – ANNEES 2015-2019**

Admissions en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de 6 092.05 € sur le budget principal et 14 € sur le budget aéroport.

### **REMISE GRACIEUSE DE DETTE**

Remise gracieuse de la dette de Madame LECOCQ MAILLET pour ses frais de fourrière, précision étant faite que la remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la commune et son débiteur en éteignant la créance.

### **ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT – ANNEE 2019 – BILAN ANNUEL**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour l'année 2019 du contrat de partenariat Public Privé pour l'éclairage public.

### **RESTAURATION COLLECTIVE PAR LIAISON FROIDE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUMUR ET DIVERSES AUTRES COLLECTIVITES ET ORGANISMES – AVENANT A LA CONVENTION**

Passation d'un avenant à la convention constituant le groupement de commandes entre les membres susmentionnés pour mener une consultation relative à la restauration collective (liaison froide).

Approbation de l'attribution du marché par le représentant de la Ville de Saumur, coordonnateur du groupement, après validation du rapport d'analyse des offres par tous les autres membres du groupement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer l'avenant à la convention.

### **CONTRAT DE VILLE – PREMIERE PROGRAMMATION 2020**

Approbation de la première programmation du contrat de ville.

Sollicitation pour le compte de la Ville de Saumur :

- la contribution de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : 5 460 €
- la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales : 1 000 €
- la contribution de l'Etat : 4 000 €
- la contribution du Département de Maine-et-Loire : 1 000 €.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes et financement de ces actions.

### **APPEL A PROJET C'EST MON PATRIMOINE 2020 !**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager la Ville de Saumur dans la réalisation de ce projet « C'est mon patrimoine 2020 ! », projet de sensibilisation artistique et patrimonial.

### **ACTION DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE NUMERIQUE DANS LE QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONTINUITE EDUCATIVE**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager la Ville de Saumur dans la réalisation de ce projet d'Action de lutte contre la précarité numérique dans le quartier politique de la Ville.

## **CAISSE D'ASSURANCE MALADIE – APPEL A PROJETS – SANTE BUCCO-DENTAIRE**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager la Ville de Saumur dans la réalisation de ce projet de santé bucco-dentaire.

## **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

## **CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE – DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRELEVEMENTS D'EAU, POUR L'IRRIGATION AGRICOLE, SUR LE BASSIN DE L'AUTHION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle de Prélèvement, déposée par l'OUGC Authion.

Le projet s'inscrit dans une démarche générale de progrès concernant les prélèvements d'eau à usage d'irrigation. Ce dispositif de gestion collective des prélèvements d'eau a pour objectif d'assurer un équilibre entre les besoins d'irrigation des cultures, les volumes prélevables, la préservation de la ressource en eau et la protection des nombreux milieux naturels sensibles du bassin de l'Authion.

## **PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Approbation des modifications du tableau des emplois et des effectifs (augmentation / diminution de temps de travail, remplacement, transformation de postes, ouverture / fermetures de postes).

## **PROLONGATION DE LA PERIODE D'EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX – CONSEQUENCE DE LA PERIODE DE CONFINEMENT**

Approbation de la prolongation de l'expérimentation du télétravail au sein des services municipaux jusqu'au 30 décembre 2020.

## **FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS EN MISSION – REMBOURSEMENT AU REEL DES FRAIS DE REPAS**

Dérogation au mode forfaitaire de prise en charge des frais de repas des agents en mission ou en stage.

Approbation du remboursement au réel des frais de repas des agents en mission ou en stage, sur production des justificatifs de paiement et dans la limite du taux de 17.50 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

## **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE – FONCTIONNEMENT DU CABINET DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Approbation de la convention de prestation de service dont l'objet consiste à définir les modalités et les conditions dans lesquelles la Ville de Saumur met à la disposition de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire les moyens nécessaires au bon fonctionnement du cabinet du Président.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de prestation de service avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

## **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AUPRÈS DE LA VILLE DE SAUMUR – FONCTIONNEMENT DU CABINET DU MAIRE**

Approbation de la convention de prestation de service à intervenir dont l'objet consiste à définir les modalités et les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire met à la disposition de la Ville de Saumur les moyens nécessaires au bon fonctionnement du cabinet du Maire.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour signer la convention de prestation de service avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 mars 2026, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

### **MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR – DIRECTEUR DES SERVICES AUX FAMILLES**

Approbation de la convention à intervenir de mise à disposition d'un agent, pour exercer les fonctions de Directeur au profit de la Ville de Saumur, à raison de 60 % de son temps de travail hebdomadaire.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition auprès de la Ville de Saumur, pour la période allant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

### **CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNICATION DE LA VILLE DE SAUMUR ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Approbation de la convention de mutualisation des services de la communication de la Ville et de la CASVL à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la Ville de Saumur ou son représentant pour signer la convention réglant les termes de la mutualisation des services de la communication de la Ville et de la CASVL, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

### **CONTRATS D'APPRENTISSAGE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Approbation pour l'année 2020-2021 du nombre de postes pourvus par des contrats d'apprentissage au sein des effectifs municipaux.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage avec les Centres de Formation d'Apprentis, étant précisé que l'avis du Comité Technique sera sollicité lors de sa prochaine séance.

### **AVENUE DE LA CROIX DE GUERRE A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – EMPRISES DE TERRAIN DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – CESSION AUX PROPRIETAIRES RIVERAINS**

Préalablement aux travaux envisagés et afin de régulariser la situation juridique d'emprises de terrain dépendant du domaine public communal, la Ville a proposé à 25 propriétaires riverains concernés, d'acquiescer lesdites emprises. Ces cessions seront consenties gratuitement par la Ville de Saumur, les futurs acquiescés participant aux frais engendrés par cette procédure à hauteur d'un montant net et forfaitaire de 400 €.

Cessions :

- \* au profit de la SCI MAJIC d'une surface de 184 m<sup>2</sup> environ située 89 ter avenue de la Croix de Guerre,
- \* au profit de Mme Jeanne LAVALT d'une surface de 64 m<sup>2</sup> environ située 77 bis avenue de la Croix de Guerre,
- \* au profit de M. et Mme Jacques MOULIN d'une surface de 60 m<sup>2</sup> environ située 79 avenue de la Croix de Guerre,
- \* au profit de M. et Mme Dominique VALLERIE d'une surface de 56 m<sup>2</sup> environ située 28 avenue de la Croix de Guerre.

### **SECTEUR DU CHEMIN VERT A SAUMUR – 115 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER – ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL APPARTENANT A MONSIEUR N'GUYEN**

Acquisition d'un local commercial, libre de toute location ou occupation, constituant le lot n° 3 de la Copropriété « Centre Commercial du Chemin Vert », d'une surface de 120 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée, situé 115 rue du Docteur Schweitzer à Saumur, appartenant à Monsieur N'GUYEN, moyennant le prix net et forfaitaire de 40 000 €

L'acte de vente sera régularisé aux frais de la commune.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – SECTEUR DU CHEMIN VERT A SAUMUR – RUE FRICOTELLE – OPERATION « LES HORTENSIAS 2 » - CESSION DE TERRAINS A LA SCIC ANJOU ATLANTIQUE ACCESSION**

Cession à la SCIC Anjou Atlantique Accession ou toute autre Société qu'elle se substituerait, une emprise de terrain d'une contenance d'environ 1871 m<sup>2</sup> située rue Fricotelle à Saumur, afin de réaliser un programme de 4 logements en accession maîtrisée, moyennant le prix d'un euro symbolique et ce, au regard de la nature de l'opération et de son inscription dans un dispositif contractualisé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, favorisant ainsi l'accession sociale à la propriété et permettant un prix de sortie le plus adapté possible au marché saumurois.

Les emprises de la voirie de desserte nouvellement créée seront rétrocédées à la Ville, à titre gratuit, sous réserve de la conformité aux prescriptions données par les services municipaux.  
Cette opération s'inscrit dans un site contraint par la présence du réseau de chaleur urbain auquel elle devra se raccorder.

Cette cession est assortie des conditions suspensives suivantes :

- obtention par l'acquéreur d'un permis de construire purgé de tous délais de recours,
- pré-commercialisation d'au moins 30 % du programme de logements ;

La Ville autorise à cet effet l'acquéreur à déposer son permis de construire sur les parcelles objet de la présente cession ainsi que toute autre demande d'urbanisme s'y rapportant.

La délimitation exacte du terrain cédé sera établie par un géomètre aux frais du vendeur.  
Un acte authentique sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

**ZAC VAULANGLAIS NOIRETTES – ENQUETE PUBLIQUE – LEVEE DES RESERVES**

Le Conseil Municipal lève la réserve émise par le concessionnaire enquêteur afin que le projet d'urbanisation de la ZAC Vaulanglais-Noirettes puisse être déclaré d'utilité publique.

Approbation de l'intégration de la totalité de la parcelle au périmètre DUP.

**ZAC VAULANGLAIS NOIRETTES – DECLARATION DE PROJET**

Le Conseil Municipal réaffirme le caractère d'intérêt général du projet objet de la demande de Déclaration d'Utilité Publique.

**PROTECTION FONCTIONNELLE – INDEMNISATION D'UN AGENT MUNICIPAL VICTIME DE VIOLENCES VERBALES**

Autorisation donnée au Maire pour le versement au profit d'un agent de dommages et intérêts dans le cadre de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de l'agent.

Mise en œuvre du droit de subrogation afin d'obtenir par toute voie de droit utilisable, la restitution par le condamné défaillant du montant versé par la Ville à l'agent victime.

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 17 juillet au 22 septembre 2020 sous les numéros 2020/66 à 2020/92 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2020/42 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Saumur, le 28 septembre 2020  
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET